# Solidarité financière envers les Cheminots grévistes

### L'UNSA-Ferroviaire vous explique les modalités (suites)





Mise à jour : juin 2018

L'association Solidarité Cheminots Grévistes 2018 a été officiellement créée en mai et le compte bancaire est ouvert.

Les fondateurs de la caisse de solidarité envers les cheminots vont verser plus de 1 235000 € venant de

plus de  $30\,600\,$  donateurs. Qu'ils soient remerciés ici pour leur générosité!

Le premier bureau de l'association s'est réuni en mai 2018 afin d'examiner les dossiers d'avril, puis en juin pour les dossiers du mois de mai. Des réunions régulières se déroulent pour des points étapes.

#### **INFOS PRATIQUES DE L'ASSOCIATION:**

Ce dispositif s'adresse aux Cheminots en grève sur les préavis de 2 jours sur 5 définis par l'interfédérale.

Pour en bénéficier, il faut avoir réalisé au minimum 4 jours pleins de grève sur le mouvement unitaire depuis le 3 avril 2018, incluant également la date du 22 mars 2018, sur proposition UNSA acceptée par le bureau.

Le remboursement s'effectue dès lors sur la base de 20 euros par jour de grève.

Les dossiers doivent comporter un formulaire complété qui est joint à cette communication, une photocopie du bulletin de paie, de l'annexe et de la fiche individuelle d'utilisation (FIA) et un RIB. Le remboursement sera effectué directement sur le compte du demandeur.

L'intégralité du montant récolté sera reversée aux grévistes au fur et à mesure, jusqu'à épuisement de la cagnotte. Les trésoriers des Organisations Syndicales se réunissent régulièrement pour étudier les demandes.

Vos dossiers complets sont à envoyer à cette adresse mail dédiée :

## solidarite2018@unsa-ferroviaire.org

L'UNSA-Ferroviaire est très attachée à cette solidarité, notamment envers les Cheminots en difficulté. Nos Structures régionales et centrales sont à votre disposition pour toute question.



### DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ CHEMINOTS GRÉVISTES 2018

Formulaire transmis	par: □ CGT	□ UNSA	☐ SUD-Rail	☐ CFDT	
Nom :					
Nom:					
Prénom :					
N° de CP :					
Adresse:					
Code Postal :					
Ville:					
Établissement :					
Journées de grève ret	enues :				
☐ 22 mars					
☐ 3 avril	☐ 4 avril	🗖 2 juin			
■ 8 avril	☐ 9 avril	☐ 3 juin			
☐ 13 avril	☐ 14 avril	7 juin			
☐ 18 avril	☐ 19 avril	☐ 8 juin			
☐ 23 avril	■ 24 avril	🗖 12 juin	1		
☐ 28 avril	29 avril	🗖 13 juin	1		
☐ 3 mai	☐ 4 mai	🗖 17 juin			
☐ 8 mai	☐ 9 mai	🗖 18 juin			
☐ 13 mai	■ 14 mai	☐ 22 juin			
☐ 18 mai	■ 19 mai	☐ 23 juin			
☐ 23 mai	■ 24 mai	☐ 27 juin			
☐ 28 mai	■ 29 mai	<b>□</b> 28 juin			
Nombre de jours retenus par mois :					
Avril :		Mai :			Juin :
Total du nombre de jours retenus :					
Copie de la / des fiche(s) de paie fournie(s) :					
Avril 🗖		Mai <b>□</b>			Juin 🗖

Vous devez impérativement joindre à ce formulaire la copie des fiches de paie avec le décompte des jours de grève.